



Ce document provient du site <http://sandre.eaufrance.fr>, site de la toile Eaufrance rassemblant les informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

# Description de gestion du référentiel des Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

2019

- Titre : Description de gestion du référentiel AAC
- Créateur : Système de l'information sur l'Eau – Agence française pour la biodiversité
- Contributeurs : AFB ; ST Sandre ; OIEau
- Résumé : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel.
- Version : 2
- Type : Texte Format : Doc
- Couverture spatiale : France entière
- Date : 2019-11-04
- Identifiant : urn:
- Langue : fra
- Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

*eaufrance*

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)



Le portail [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) est le point d'entrée du Système d'information sur l'eau (SIE). Eaufrance a pour objectif de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France

1	Identification du référentiel .....	3
1.1	<b>Titre du référentiel .....</b>	<b>3</b>
1.2	<b>Identifiant unique du référentiel .....</b>	<b>3</b>
1.3	<b>Point de diffusion du référentiel .....</b>	<b>3</b>
1.4	<b>Description du référentiel .....</b>	<b>3</b>
1.5	<b>Diffusion du référentiel .....</b>	<b>4</b>
1.6	<b>Liens utiles .....</b>	<b>4</b>
1.6.1	Lien métadonnées .....	4
1.6.2	Lien scenario d'échange / dictionnaire .....	4
1.6.3	Lien rapport de contrôles .....	4
1.6.4	<a href="http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/AAC">http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/AAC</a> .....	4
2	Administration du référentiel .....	5
2.1	<b>Administrateur responsable de la cohérence nationale du référentiel ....</b>	<b>5</b>
2.2	<b>Garantie de service de l'administration du référentiel .....</b>	<b>6</b>
2.2.1	Procédure .....	6
3	Contenu du référentiel .....	9
3.1	<b>Dictionnaire Sandre de rattachement .....</b>	<b>9</b>
3.2	<b>Structuration du code du référentiel .....</b>	<b>9</b>
3.3	<b>Liste des attributs suivis dans le référentiel .....</b>	<b>9</b>
3.4	<b>Liste des attributs utiles pour le référentiel .....</b>	<b>9</b>
3.5	<b>Liste d'attributs informatifs du référentiel .....</b>	<b>9</b>
3.6	<b>Liste d'attributs de gestion du référentiel .....</b>	<b>9</b>
4	Cycle de vie du référentiel .....	10
4.1	<b>Création du référentiel .....</b>	<b>10</b>
4.2	<b>Règle régissant de l'entrée d'une Aire d'Alimentation de Captage dans le référentiel .....</b>	<b>11</b>
4.3	<b>règles de mise à jour d'une aire d'alimentation de captage .....</b>	<b>12</b>
4.4	<b>Historisation .....</b>	<b>12</b>
4.5	<b>Fréquence de mise à jour .....</b>	<b>12</b>

# 1 IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

## 1.1 TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel des Aires d'Alimentation de Captages

## 1.2 IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

AAC : AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

## 1.3 POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Site du Sandre : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

Atlas Catalogue : <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas>

## 1.4 DESCRIPTION DU REFERENTIEL

L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Ainsi, l'AAC correspond :

- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous-bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant (ex: nappe de socle ou nappe d'accompagnement des cours d'eau),
- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eaux souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage). Les notions d'« aire d'alimentation » et de « bassin d'alimentation » de captages (AAC, BAC) sont ici considérées comme synonymes.

Dans le cas de plusieurs prises d'eau (eau superficielle) ou points d'eau (eau souterraine) proches les uns des autres, l'AAC concernera l'ensemble des prises / points d'eau de l'ouvrage de prélèvement auxquels ceux-ci sont raccordés. L'AAC peut concerner plusieurs ouvrages de prélèvement.

L'AAC n'a pas de texte réglementaire fondateur. Les textes réglementaires se réfèrent à sa zone de protection.

Le ST Sandre complète progressivement le référentiel des Aires d'Alimentations de Captages (AAC). La fiche de métadonnées comporte le statut "mise à jour continue".

Les données brutes (non codifiées) sont visualisables sur le portail <https://aires-captages.fr>. Seules les AAC codifiées Sandre et intégrées au référentiel national sont téléchargeables.

## 1.5 DIFFUSION DU REFERENTIEL

Le référentiel géographique est diffusé aux formats OGC par découpage territorial :

- France entière :
  - AAC (Validé)
  - AAC\_Validé\_Gelé
- Métropole (*Projection : RGF93 / Lambert 93 = EPSG:2154*):
  - AAC\_FXX (Validé)
  - Guadeloupe :
  - AAC\_GLP (Validé)
- Guadeloupe (*Projection RRAF91 / UTM 20 = EPSG:4559*):
  - AAC\_MTQ (Validé)
- Martinique (*Projection RRAF91 / UTM 20 = EPSG:4559*):
  - AAC\_MTQ (Validé)
- Guyane (*Projection RGFG95 / UTM 22= EPSG : 2972*):
  - AAC\_GUF (Validé)
- Réunion (*Projection : RGR92 / UTM 40S = EPSG : 2975*):
  - AAC\_REU (Validé)
- Mayotte (*Projection : RGM04 / UTM 38S = EPSG : 4471*):
  - AAC\_MYT (Validé)

Les données attributaires - sans la géométrie - sont également accessibles au format XML Sandre :

- France entière :
  - AAC\_Validé\_Gelé

**NB** : La publication des fiches de métadonnées / territoire est fonction de la disponibilité de la donnée.

## 1.6 LIENS UTILES

### 1.6.1 LIEN METADONNEES :

- <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:AAC:FRA::ressource:::html>  
<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:AAC:FXX::ressource:::html>

### 1.6.2 LIEN SCENARIO D'ECHANGE / DICTIONNAIRE :

- <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:scenario-d-echange-geographique:AAC:FRA::ressource:latest:::pdf>

### 1.6.3 LIEN RAPPORT DE CONTROLES :

- <http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/aac>

## **2 ADMINISTRATION DU REFERENTIEL**

### **2.1 ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DE LA COHERENCE NATIONALE DU REFERENTIEL**

Le Secrétariat Technique Sandre est l'administrateur national du référentiel. Il doit s'assurer de la gestion nationale du référentiel.

Il constitue le référentiel à partir de la donnée brute nationale agrégée sur le site aires-captage.

Le secrétariat du Sandre assure la coordination des référents thématiques via le groupe de travail Gt Données AAC afin de veiller à la bonne application des règles du présent document et de les faire évoluer si besoin.

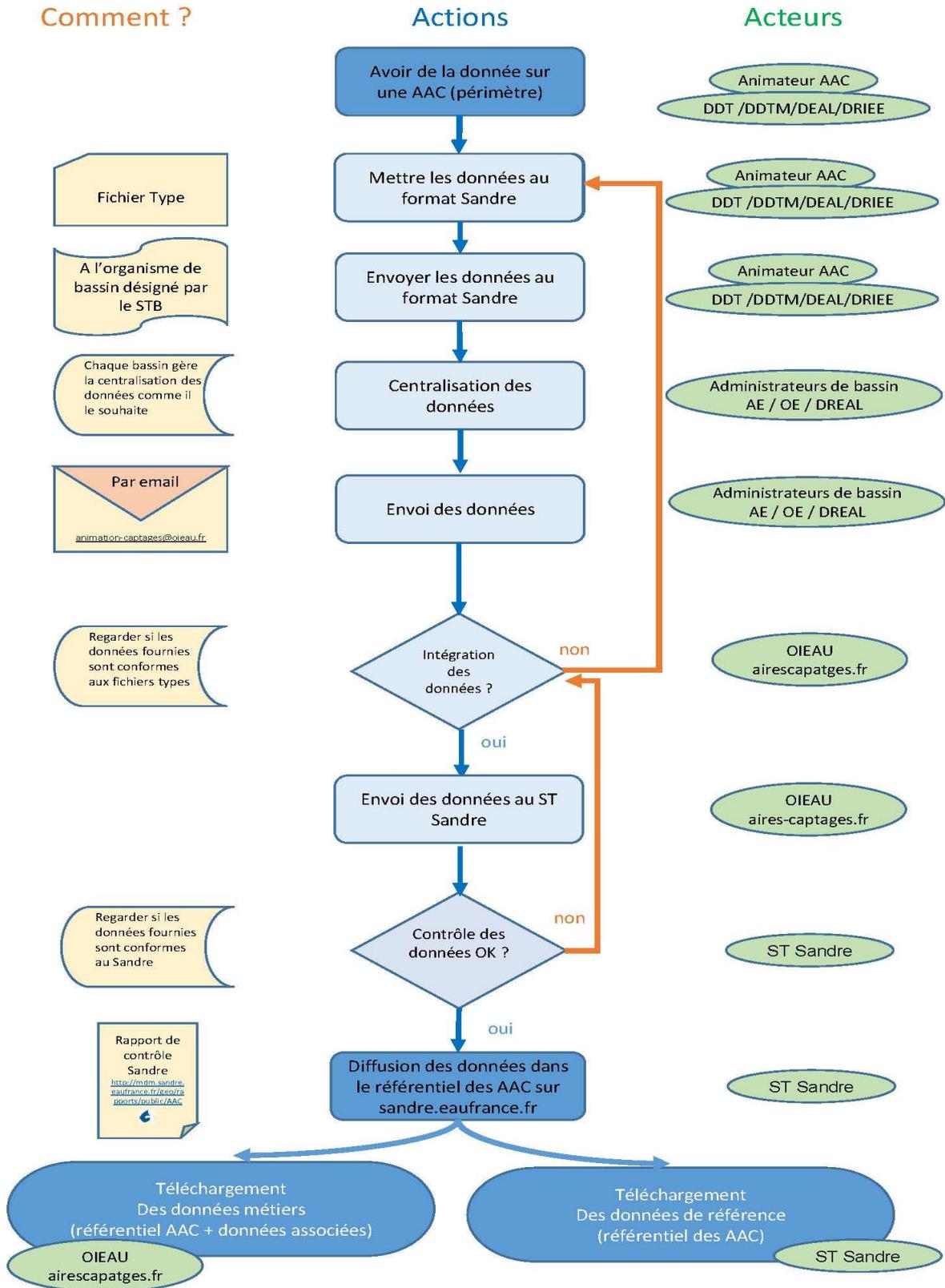
Comme pour les autres référentiels qu'il administre au niveau national, il applique des contrôles de cohérence au niveau national.

Le site aire-captage autorise la visualisation des données brute.

Le site Sandre autorise la visualisation ET la consultation du référentiel (Téléchargement).

## 2.2 GARANTIE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

### 2.2.1 PROCEDURE :



Procédure de flux des données AAC

Ce schéma présente le flux idéal pour la création du référentiel des Aires d’Alimentation de Captages (AAC). Le principe de celui-ci est que l’organisme (DDT/ DDTM/ DEAL/DRIEE/structure de l’animateur captage) disposant de périmètres d’AAC puisse les transmettre au niveau national afin de créer le référentiel national des AAC.

- La 1<sup>ère</sup> étape est de mettre les données au format Sandre à l’aide du fichier type\*,
- La 2<sup>nd</sup> étape est d’envoyer les données conformes Sandre à l’organisme de bassin\*\*,
- La 3<sup>ème</sup> étape est de gérer l’agrégation des données à l’échelle du bassin (procédure libre / bassin),
- La 4<sup>ème</sup> étape est l’envoi des données sur aires-captages.fr,
- La 5<sup>ème</sup> étape est la vérification des données avant l’intégration sur la plateforme aires-captages.fr (périmètres AAC visualisables),
- La 6<sup>ème</sup> étape est l’envoi des données au Secrétariat technique du Sandre,
- La 7<sup>ème</sup> étape est le contrôle de conformité Sandre et la publication en ligne d’un rapport,
- La 8<sup>ème</sup> étape est la diffusion du référentiel Sandre des AAC (données de référence librement téléchargeables).

Le site sandre.eaufrance.fr propose le téléchargement du référentiel national des AAC.

### Contrôles de conformités :

Le ST Sandre réalise des contrôles de cohérences et de conformités pour s’assurer que la qualité des données correspond bien aux attentes concernant la création d’un référentiel national.

- rapport de contrôles: <http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/AAC>

### Les contrôles portent sur :

- la présence des champs définis par le modèle
- le renseignement des champs obligatoires
- la cohérence des codes identifiants
- la présence de doublons

- La longueur et le format des champs
- La confrontation au référentiel associé: Circonscriptions administratives de bassin,
- La localisation dans une emprise
- La localisation dans un territoire (limites des circonscriptions administratives de bassin).

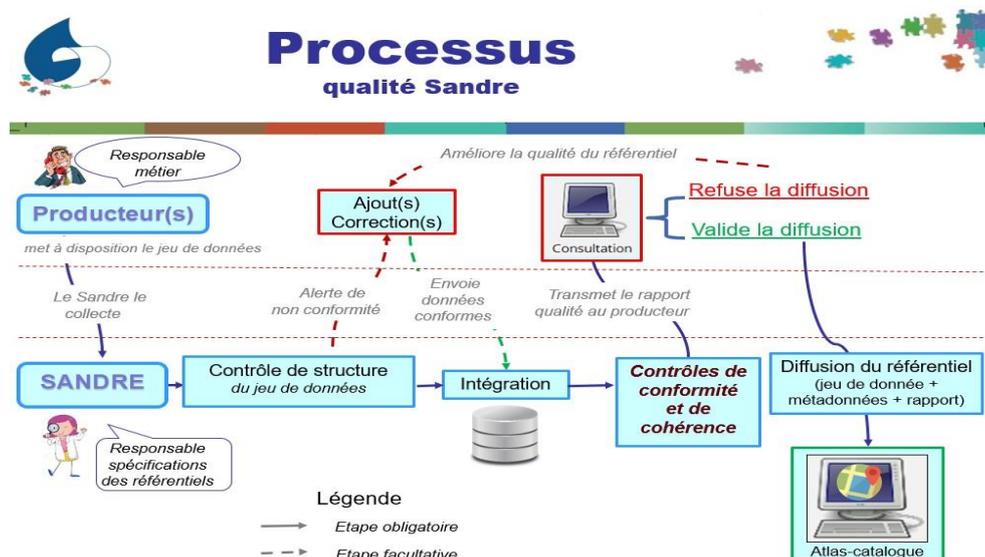


Schéma générique de gestion des référentiels Sandre

## 3 CONTENU DU REFERENTIEL

Encodage : UTF8

### 3.1 DICTIONNAIRE SANDRE DE RATTACHEMENT

Dictionnaire Zones de gestion de la ressource (ZGR) – version 1

### 3.2 STRUCTURATION DU CODE DU REFERENTIEL

Numérique : incrément (1, 2, 3 ....).

### 3.3 LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et feront l'objet de vérification au niveau national. Une modification mineure, exemple : une faute d'orthographe sur un attribut n'entraîne pas de gel. Mais une modification entraîne un gel et une recodification de la zone.

- [Code national de l'AAC](#)

### 3.4 LISTE DES ATTRIBUTS UTILES POUR LE REFERENTIEL

Les attributs utiles sont des attributs qui sont indispensables pour le référentiel. Leurs modifications entraînent une mise à jour de la zone mais pas un gel.

- [Nom de l'AAC \(administratif / usage / autre\)](#)
- [Géométrie](#)
- [Numéro de la circonscription administrative de bassin](#)

### 3.5 LISTE D'ATTRIBUTS INFORMATIFS DU REFERENTIEL

Les attributs informatifs : sont les attributs qui apportent de l'information complémentaire. Leurs modifications n'entraînent pas de gel d'une Aire d'Alimentation de Captage.

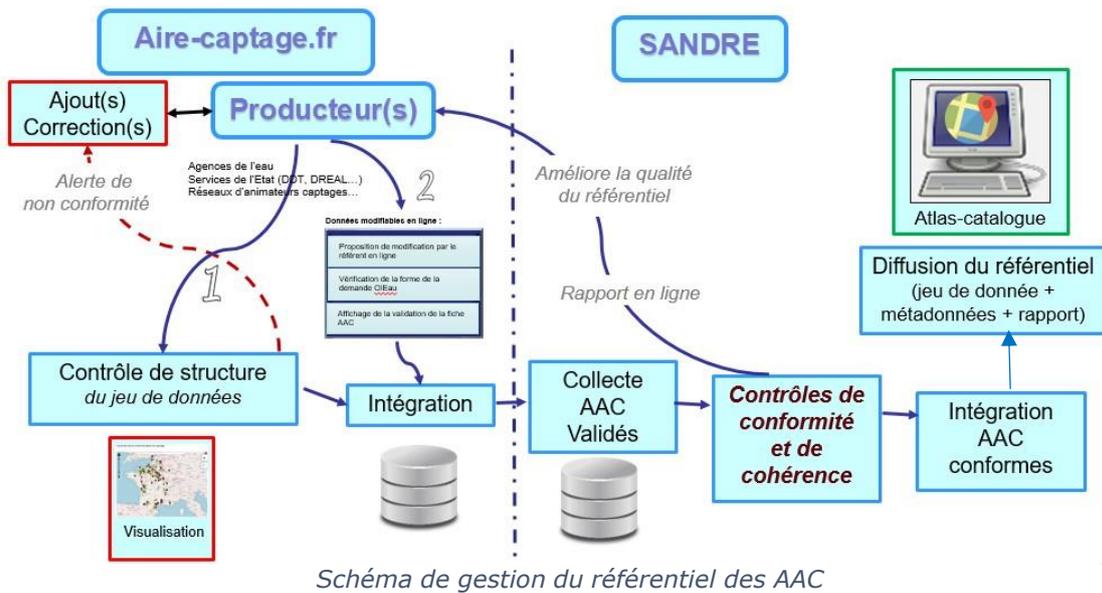
- [Commentaires sur l'AAC](#)
- [Code alternatif de l'AAC](#)
- [Origine du code alternatif de l'AAC](#)
- [Précision du dernier tracé de l'AAC](#)
- [Date du dernier tracé de l'AAC](#)
- [Références bibliographiques de l'AAC](#)
- [Nom de la circonscription administrative de bassin](#)

### 3.6 LISTE D'ATTRIBUTS DE GESTION DU REFERENTIEL

Les attributs de gestion : sont les attributs qui sont indispensables pour la bonne gestion du référentiel, notamment pour le suivi des mises à jour et pour l'identification des doublons.

- [Date de création de l'AAC](#)
- [Date de dernière mise à jour de l'AAC](#)
- [Auteur de l'AAC](#)
- [Statut de l'AAC](#)

## 4 CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL



### 4.1 CREATION DU REFERENTIEL

Le jeu de données de référence Aires d'Alimentation de Captage est un référentiel composé des données transmises par les référents AAC ou par les administrations identifiées comme producteur de données. Il est composé de tous les types d'AAC :

- Prioritaires,
- Grenelle,
- Conférences environnements,
- SDAGE,
- Non prioritaires
- autres ...

### 4.2 REGLE REGISSANT DE L'ENTREE D'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DANS LE REFERENTIEL

**[R0] Une Aire d'alimentation de captage** est 1 couche géographique au standard OGC projetée en WGS84 (EPSG : 4326). Elle est constituée d'un multi-polygone ou d'un polygone délimitant ses contours.

Les polygones à trous ne sont pas autorisés.

La géométrie est associée aux attributs spécifiés dans le scénario d'échange géographique Sandre.

Le référentiel est diffusé dans différentes projections selon les territoires géographiques décrits dans la [nomenclature 22](#).

**[R1]** Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, tous les attributs ci-dessous doivent obligatoirement être renseignés: (*voir scénario d'échange*) (Encodage : UTF8)

Par le St\_Sandre

- Code national de la Zone
- Statut de l'AAC
- Dates de création
- Date de mise à jour

Par le producteur de la donnée

- Nom de l'AAC \*
- Auteur de l'AAC
- Numéro de la circonscription administrative de bassin
- Géométrie

\* Règles de nommage du libellé de l'AAC:

- Casse : MAJUSCULE.
- Préfixe : "AAC"
- Nom simple limités à 2 ou 3 termes
- espace entre chaque mot remplacé par le tiret du 8 « \_ ».

ex : AAC\_LA\_MOUVIERE

**[R2]** Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut qu'elle soit validée par un référent et publiée sur le portail aire-captage.

**[R3]** Il peut y avoir des AAC qui se superposent :

- Si c'est une superposition complète : FUSION / SUPPRESSION
- Si c'est une AAC lié à de l'eau souterraine et une AAC lié à de l'eau superficielle : PAS DE FUSION
- Si l'Isochrone est différente : PAS DE SUPERPOSITION

**[R4]** Les textes réglementaires (arrêté de délimitation, arrêté pour un programme d'action) désignant une AAC qualifient en réalité une ou des ZPAAC.

**NB:** Le périmètre d'une AAC n'est pas défini réglementairement.

- Dispositif ZCSE - article R114-3 du Code rural
- « Un arrêté dit de "délimitation d'une AAC" définit en fait une zone de protection AAC à l'intérieur de laquelle il faut mettre en œuvre un programme d'action. On devrait dire "arrêté de délimitation d'une ZPAAC" mais il est vrai que les périmètres des ZPAAC coïncident souvent avec ceux des AAC... Par excès de langage, on remplace trop souvent ZPAAC par AAC! »
- Un arrêté de programme d'action ne peut désigner qu'une ZPAAC.

En conclusion, un arrêté même si il contient le terme "AAC" définit uniquement les contours et/ou le programme d'action d'une ZPAAC.

Le terme AAC est impropre réglementairement et doit être compris comme "ZPAAC".

### 4.3 REGLES DE MISE A JOUR D'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- [R5]** Le ST\_Sandre effectue des contrôles de respect des spécifications Sandre (noms de colonnes, types de contenus, nomenclatures): Cf 4.2 – [R1].
- [R6]** Le ST\_Sandre effectue des contrôles de cohérence
- [R7]** Lorsque le périmètre d'une AAC évolue, la donnée de référence est écrasée/remplacée à condition qu'elle respecte les spécifications géographique (CF 4.2 – [RO]). Pas de recodification.  
**Une fois modifiée, la fiche AAC doit être (re)Validée par l'animateur.**
- [R8]** Lorsque la donnée brute attributaire d'une AAC est modifiée dans le site aire-captage, la donnée de référence Sandre est écrasée/remplacée à condition qu'elle respecte les spécifications Sandre. Pas de recodification.
- [R9]** Lorsqu'une AAC est « gelée » par un référent (cf [rôle de l'animateur référent](#)) sur le site aire-captage elle l'est également dans le référentiel Sandre.
- NB :** une AAC peut être publiée sur le site aire-captage bien que non « validée » par un référent.
- [R10]** Lorsqu'une AAC est dé-publiée du site aire captage, elle est gelée - si existante – dans le référentiel Sandre.
- [R11]** La généalogie n'est pas gérée pour ce référentiel.
- [R12]** Lorsque tous les ouvrages sont abandonnés et les programmes d'actions achevés, l'AAC est gelée

### 4.4 HISTORISATION

Une AAC est considéré comme stable dans le temps. La donnée n'est pas historisée.

### 4.5 FREQUENCE DE MISE A JOUR

La fréquence de mise à jour est fonction des publications du site aire-captage.